Incidence des développements internationaux sur le secteur du textile et de l'habillement dans la Communauté

1995/2262(COS) - 10/10/1996

La commission des relations économiques extérieures a adopté à l'unanimité le rapport de M. MONIZ sur l'impact de la conjoncture internationale sur l'industrie communautaire du textile et de l'habillement. L'industrie textile communautaire se trouve dans une situation difficile du fait de ses problèmes internes et de la concurrence internationale. La REX considère toutefois que ce secteur a encore un avenir. Encore faut-il qu'il devienne plus compétitif et que l'OMC jette, à l'échelle internationale, les bases d'une concurrence véritable et loyale. Une telle modernisation permettrait de promouvoir la diversification, la reconversion des capacités de production, la formation des travailleurs et une compatibilité accrue des produits et méthodes de production avec la protection de l'environnement. Dans l'hypothèse où le calendrier de l'intégration du secteur textile dans le régime de l'OMC ne serait pas respecté, il importe de ne pas "sacrifier" le secteur textile communautaire par rapport à d'autres secteurs. La proposition de résolution préconise de renforcer la coordination de la recherche nationale dans le domaine des délocalisations massives et la baisse de compétitivité et de lancer une campagne efficace contre la fraude et les irrégularités commerciales. Reconnaissant que la non conformité aux exigences environnementales et aux règles minimales de protection sociale sont de nature à entraîner des distorsions de concurrence, la commission invite la conférence de Singapour à examiner la nature des liens entre commerce international et protection sociale.